

**ARRETE PORTANT
REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION
Rue des Ecoles**

Le Maire de la Commune **de VILLAZ**

VU le code des collectivités territoriales art. L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1
VU le code de la route et les textes l'ayant complété,
VU l'article L 131.3 du code de la Voirie Routière,
VU le code de la Route 1.ère et 2.ème parties et, notamment son art. R 411.8 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes, autoroutes, modifié,
VU la demande présentée par le service technique municipal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour permettre le déroulement d'un chantier de déplacement de containers semi enterrés, de réglementer la circulation de tous les véhicules afin de garantir la sécurité des usagers, sur le territoire de la commune de VILLAZ,

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire de VILLAZ,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

A compter du **mercredi 12 octobre**, la circulation de tous les véhicules sera réglementée, **Rue des Ecoles**, afin de permettre un déroulement du chantier en toute sécurité; et ce **jusqu'au 02 novembre 2016**.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit sur cinq places, situées en face des containers semi enterrés (moloks), du **parking du groupe scolaire n°4**, selon le plan joint en annexe. Des colonnes aériennes permettant la collecte des déchets y seront temporairement installées, du fait que les **moloks existants coté du terrain multi sport seront condamnés dès le 12 octobre**.

ARTICLE 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux et par la Communauté de Communes

ARTICLE 4 :

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation correspondant à ces mesures accompagnées par un affichage en Mairie de Villaz.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Haute Savoie
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de GROISY,
- Monsieur le Commandant de Brigade d'Annecy le Vieux
- Communauté de Communes du Pays de Filière

Fait et Arrêté à VILLAZ, le 10/10/2016
Le Maire,
Christian MARTINOD :



11500

